

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

Procès-verbal du conseil municipal
séance du 7 mars 2025 à 20 H 00
salle du conseil municipal mairie de Buxières-les-Mines

Date de convocation : 3 mars 2025

Ordre du jour :

- délibération arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme,
- approbation des statuts de la COM/COM BB,
- approbation des statuts Allier Bourbonnais Territoires (nouvelle identité ATDA),
- convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le centre de gestion 03,
- comptes financiers uniques (sous réserve du retour d'approbation par le SGC),
 - portage de repas à domicile : tarifs au 01/01/2025,
 - œuvres sociales : prise en charge frais d'obsèques,
 - rapport d'activité 2023 SICTOM Cérilly,
 - Questions et informations diverses.

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Pouvoir	Votants
15	8	11	1	12

Présents : Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDÈRE Marie-Hélène, adjoints, M BOIRE Jean, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, MM DENIS Gilles et TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Excusé : M. DUFAY Xavier qui a donné pouvoir à M. LAFAYE Guy.

Absents : M NERICI Richard, Mmes VILLE SAINT-ANDRE Dorothée et FREYDIER CUGNOLI Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GRAIN Carine.

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Remarque de M DENIS Gilles au sujet de la renaturation de la friche « Chemelle » : dans le contexte actuel, est-ce la préoccupation des buxiérois ?

Réponse de Mme OLIVIER Brigitte, maire : ce projet, auquel la population a été invitée (par courrier distribué par les élus dans toutes les boîtes aux lettres) à participer aux groupes de travail et à la réunion publique, reflète l'intérêt des participants à l'aménagement d'un espace de verdure.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire, puis le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

DEL01/2025 Objet : arrêt projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU).

La procédure de révision du document d'urbanisme, lancée par délibération N° 38 du 20/12/2023, a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et soumis ultérieurement à enquête publique.

Mme le maire rappelle que la révision avec examen conjoint du PLU de Buxières-les-Mines porte sur :

- la suppression des zones Nh en intégrant dans le règlement des dispositions concernant les annexes et les extensions des habitations existantes dans les zones A et N,
- l'évolution des zones Ui : extension de la zone de la Croix du Chêne (1ha12a07ca) pour le développement d'une entreprise et de la zone de Gilardièrre (92a84ca) pour un projet de réinstallation sur le terrain communal de l'atelier de menuiserie incendié,
- la création d'une zone Ai et le changement d'une zone Ni en zone A,

- le changement de destination d'anciens bâtiments d'exploitations agricoles dans les zones A et N, qui permettrait de sauvegarder le bâti sans consommer d'espace.

La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision et a pris plusieurs formes :

- une information sur la révision du PLU par voie d'affichage le 08/10/2024, mise en ligne sur le site internet de la commune et sur l'application intramuros à cette même date et par voie de presse (La Montagne du 02/10/2024),
- une information par affichage (porte de la mairie, Rue Georges Copet, ensemble municipal), panneaux lumineux (Place Louis Ganne et Place des Mineurs), flyers dans toutes les boîtes aux lettres et presse (La Montagne du 18/11/2024) pour l'organisation d'une réunion publique le 21/11/2024 à 18 h 30 à l'ensemble municipal René Michard, à laquelle ont participé environ 25 personnes,
- la mise à disposition d'un registre de concertation (information par voie de presse) en mairie jusqu'au 31/12/2024 qui a donné lieu à 5 consultations dont 4 remarques portant sur :
 - 2 demandes de changement de destination de bâtiment qui ont été intégrées à la liste,
 - 1 demande sur la distance maximum d'implantation des annexes de 20m jugée trop faible (proposition de 30 ou 40m),
 - 1 avis défavorable du propriétaire de la parcelle C 69 actuellement en zone Ui,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2023 autorisant la prise de compétence aménagement et urbanisme à la communauté de communes du Bocage Bourbonnais,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 12/02/2012 et modifié le 06/09/2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2024 autorisant l'exercice de la compétence aménagement et urbanisme à la COM/COM bocage bourbonnais et la poursuite de la procédure de révision du PLU en date du 20/12/2023,

Vu le projet de révision du PLU et notamment :

- pages 40 à 50 CHAPITRE I : DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE A et N,
- Fiches CHANGEMENT DE DESTINATION (N° 1 à 27),
- ZONAGE APRES REVISION 2,
- ZONAGE AVANT REVISION 2,

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause ce projet n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure de manière concordante avec la communauté de communes du Bocage Bourbonnais,
- d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Buxières-les-Mines tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEL02/2025 Objet : approbation des statuts de la communauté de communes du bocage bourbonnais.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16/12/2024 ayant pour objet la validation de la révision des statuts de la communauté de communes du bocage bourbonnais,

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune membre disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur ces statuts, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable, Mme le maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les statuts de la CCBB en intégrant notamment les compétences exercées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les statuts de la CCBB tels que présentés et joints à la présente délibération.

DEL03/2025 Objet : approbation des statuts Allier Bourbonnais Territoires (nouvelle identité ATDA),

Madame le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
 - Une assistance informatique,
 - Une assistance en matière de développement local,
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Une assistance financière,
 - Une assistance juridique,
- Au titre du service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art :
 - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
 - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
 - Une assistance à la gestion de la voirie,
 - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.
- Au titre du service optionnel urbanisme
 - Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents ;
 - Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
- Au titre du service optionnel protection des données à caractère personnel
 - Une assistance pour l'application du RGPD
 - Un appui à la tenue du registre des traitements
 - Une assistance en cas de violations des données personnelles
 - Une assistance en matière de cybersécurité.

La dernière révision des statuts de l'ATDA a été approuvée par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12/07/2018.

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la modification de certaines dispositions statutaires.

Ainsi, lors de sa réunion du mercredi 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA a décidé d'adopter à l'unanimité des votants la modification des statuts portant sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Conformément aux statuts en vigueur, le Conseil municipal (conseil communautaire, syndical) doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5511-1,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération N° DEL AGE 112024-1 du 27 novembre 2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence

- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

VU les statuts approuvés par délibération l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA en date du 27 novembre 2024, ci-joint,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal :

- approuve les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

DEL04/2025 Objet : convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT de l'Allier en date du 16 décembre 2024 fixant les tarifs publics pour 2025,

Vu la convention d'adhésion modifiant les modalités de tarification du service de médecine préventive, Mme maire indique à l'assemblée que les modalités de tarification du service de médecine préventive ont évolué et qu'il y a lieu d'ajuster la tarification au coût du service.

Les visites ne seront plus facturées à l'unité : une cotisation sera versée par les structures adhérentes au service. Un taux de 0,20% sera appliqué à la masse salariale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** Mme le maire à signer la convention avec M Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Allier jointe à la présente délibération,
- **s'engage** à inscrire au budget, chaque année, la cotisation au taux appliqué à la masse salariale (0,20% en 2025).

DEL05/2025 Objet : Vote du compte financier unique 2024 - COMMUNE

Délibération jointe annexe 1

DEL06/2025 Objet : Affectation des résultats 2024 - COMMUNE

Délibération jointe annexe 2

DEL13/2025 Objet : bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024 retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

Acquisitions foncières : Néant.

Cessions foncières : Néant.

DEL07/2025 Objet : Vote du compte financier unique 2024 - STATION-SERVICE AUTOMATISÉE

Délibération jointe annexe 3

DEL08/2025 Objet : Affectation des résultats 2024 - STATION-SERVICE AUTOMATISÉE

Délibération jointe annexe 4

DEL09/2025 Objet : portage de repas à domicile : tarifs au 01/01/2025.

Vu la délibération N° 30/2023 du 24 novembre 2023 autorisant Mme le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Buxières-les-Mines et l'ESAT de Saint-Hilaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte des tarifs pratiqués par l'ESAT de Saint-Hilaire à compter du 1^{er} janvier 2025 à savoir :
 - . 6,60 € sans potage – 7,21 € avec potage,
 - fixe le prix du repas des bénéficiaires à 6,60 € ou à 7,21 € avec le potage,
 - dit que les crédits sont inscrits chaque année au budget communal.

DEL10/2025 Objet : prise en charge frais d'inhumation.

Selon les termes de l'article L2213-7 du CGCT qui prévoit que « le maire ou, à défaut, le représentant de l'état dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance »,

Vu la facture des Pompes Funèbres Lamarque d'un montant de 1 695€

Mme le Maire informe le conseil municipal de la prise en charge des frais d'inhumation d'une personne, décédée à Buxières-les-Mines en 2024, personne seule et sans famille identifiée après recherches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la prise en charge des frais d'inhumation (1 695 € : article 65138 : autres secours du budget 2025).

DEL11/2025 Objet : demande aide financière frais d'obsèques.

L'assistante sociale du secteur a présenté une demande d'aide financière concernant la prise en charge d'une partie de la facture des frais d'obsèques d'une personne décédée en 2024 à Buxières-les-Mines.

Madame le maire indique que la facture des Pompes Funèbres CHABUEL s'élève à 2 992 € et demande à l'assemblée la prise en charge du solde à régler après les règlements déjà perçus (famille et associations).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au mandatement du reste dû (article 65138 : autres secours du budget 2025) qui sera directement réglé aux Pompes Funèbres CHABUEL de Bourbon l'Archambault.

DEL12/2025 Objet : rapport annuel 2023 SICTOM Cérilly.

Monsieur BOROWIAK Rémi, conseiller municipal et délégué au SICTOM Cérilly présente à l'assemblée le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets dudit syndicat, adopté à l'assemblée générale du 19 juin 2024.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce document qui est consultable au secrétariat de mairie et sur le site internet du SICTOM de Cérilly <https://www.sictom-secteur-cerilly.fr>

Questions et informations diverses.

1- Reconquête des centres-villes et centres-bourgs (RCVCB) : contrat Département de l'Allier / commune de Buxières-les-Mines – période 2024–2028, signé le 10/01/2025 pour 5 ans.

- 3 orientations : cadre de vie – vitalité – habitat,
- Montant prévisionnel de travaux : 3 000 000 € - participation du département à hauteur de 30% (900 000 €) + autres financeurs au fil de l'eau des dossiers (Etat, agence de l'eau, Région, Europe),

➤ 1^{ère} tranche de travaux : étude et travaux relatifs à la renaturation de la friche « Chemelle » et création d'un parc paysagé

- la 1^{ère} réunion de travail, menée par l'équipe maître d'œuvre en présence d'intervenants de : ATDA, CAUE, CCBB, DDT03, SIVOM Nord-Allier, agence de l'eau Loire Bretagne, SI de voirie, a permis de clarifier les grandes lignes du projet et de soulever les enjeux principaux concernant la gestion des eaux pluviales, l'aménagement paysager, et l'accessibilité.

Des ajustements techniques ont été discutés et le projet avance avec la commande d'un nouveau test de perméabilité et un de pollution.

La prochaine réunion de travail est le vendredi 14 mars 2025.

- 7,9,11 Rue Gabriel Péri : la commune demande l'intervention de l'établissement public foncier Auvergne (EPF) pour l'expertise et l'ingénierie foncière (acquisition, étude de structure, démolition, assistance à maîtrise d'ouvrage, rétrocession ...)

2- Village d'avenir

En attente de l'étude de faisabilité technique relative aux logements Place Louis Ganne et Place de l'Eglise appartenant à EVOLEA.

3- Contact d'une association intéressée par le bar – restaurant

4- Bien sans maître : la commune est propriétaire du bien situé au N° 17 Place de l'église comprenant une maison de catégorie 8 avec 47m² de terrain (publié et enregistré le 04/11/2024 au SPFE de l'Allier).

Le propriétaire riverain vend son bien (N° 19) et comme une partie est en mitoyenneté avec celui de la commune, l'opportunité est de proposer de céder les 2 lots à l'acquéreur.

5- Agence postale communale : ouverture au 15 septembre 2025

- demande de devis pour : porte d'entrée, volet porte arrière, électricité de mise aux normes, plâtrerie – peinture hall d'entrée et accueil avec changement portes accueil et salle du conseil municipal pour accès fauteuils

- aides CDPPT : 100% sur les travaux de sécurité : maximum 5 500 € et 50% sur le montant des autres travaux

N. 05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ANNEXE 1 Folio 45

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 003-210300463-20250307-CFU2024_COMMUNE-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

L'an deux mil vingt cinq, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CIDERE Marie-Hélène

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai^{ent} présents :

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDERE Marie-Hélène, adjoints, M BOIRE Jean, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, MM DENIS Gilles et TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Procurat^{ion}(s) :

M DUFAY Xavier à M LAFAYE Guy

Etai^{en}t absent^(s) :

M Nérici Richard, Mmes VILLE SAINT-ANDRE Dorothee et FREYDIER CUGNOLI Virginie.

Etai^{en}t excusé^(s) :

M DUFAY Xavier

Date de la convocation

03 mars 2025

Date d'affichage

14 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Mme GRAIN Carine

10 mars 2025

et publication du

07 mars 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal vote le compte financier unique de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 112 028,00	1 112 028,00
	Réalisé :		827 097,23
	Reste à réaliser :		117 288,00
Recettes :	Prévu :	827 097,23	1 112 028,00
	Réalisé :		864 348,79
	Reste à réaliser :		226 332,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	2 137 033,00	2 137 033,00
	Réalisé :		1 287 705,38
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	1 287 705,38	2 502 932,00
	Réalisé :		2 617 037,15
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	37 249,56
Fonctionnement :	1 329 331,77
Résultat global :	1 366 581,33

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé

La présidente de séance,
Mme CIDERE Marie-Hélène




La secrétaire de séance,
Mme GRAIN Carine,



Séance du 07 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme OLIVIER brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDERE Marie-Hélène, adjoints, M BOIRE Jean, Mme GRAIN Carine, BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, MM DENIS Gilles et TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Procurat ion(s) :

M DUFAY Xavier à M LAFAYE Guy

Etai(en)t absent(s) :

M NERICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothée et FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
03 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M DUFAY Xavier

Date d'affichage
14 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme GRAIN Carine

10 mars 2025
et publication du
07 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

STATION-SERVICE AUTOMATISEE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, après avoir approuvé le compte financier unique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	16 112,44
- un excédent reporté de :	65 198,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	81 311,04
- un excédent d'investissement de :	13 298,22
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	13 298,22

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	81 311,04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	81 311,04
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	13 298,22

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES



Le maire, OLIVIER Brigitte,

le(s) secrétaire(s) de séance

Signature of Olivier Brigitte

Signature of the secretary

L'an deux mil vingt cinq, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CIDERE Marie-Hélène

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme OLIVIER Brigitte, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDERE Marie-Hélène, M BOIRE Jean, Mme GRAIN Carine, M BORROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, M DENIS Gilles, M TROTEZ Emeric.

Procurat(s) :

M DUFAY Xavier à M LAFAYE Guy.

Etai(en)t absent(s) :

M NERICI Richard, Mmes VILLE SAINT-ANDRE Dorothee et FREYDIER CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
03 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M DUFAY Xavier.

Date d'affichage
14 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 mars 2025

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
Mme GRAIN Carine

10 mars 2025
et publication du
07 mars 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal vote le compte financier unique du budget STATION-SERVICE AUTOMATISEE de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses :	Prévu :	27 156,00	27 156,00
	Réalisé :		13 557,09
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	13 557,09	27 156,00
	Réalisé :		26 855,31
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	994 073,00	994 073,00
	Réalisé :		978 529,38
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	978 529,38	994 073,00
	Réalisé :		1 059 840,42
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 298,22
Fonctionnement :	81 311,04
Résultat global :	94 609,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé

La présidente de séance,
Mme CIDERE Marie-Hélène,



La secrétaire de séance,
Mme GRAIN Carine,



L'an deux mil vingt cinq, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, CIDERE Marie-Hélène, adjoints, M BOIRE Jean, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, MM DENIS Gilles et TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Procurat ion(s) :

M DUFAY Xavier à M LAFAYE Guy

Etai(en)t absent(s) :

M NERICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee et FREYDIER CUGNOLI Virginie

Date de la convocation
03 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M DUFAY Xavier.

Date d'affichage
14 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme GRAIN Carine

10 mars 2025
et publication du
07 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, après avoir approuvé le compte financier unique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte *financier unique* fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	682 916,75
- un excédent reporté de :	646 415,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 329 331,77
- un excédent d'investissement de :	37 249,56
- un excédent des restes à réaliser de :	109 044,00
Soit un excédent de financement de :	146 293,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 329 331,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 329 331,77
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	37 249,56

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES

Le maire OLIVIER Brigitte

le(s) secrétaire(s) de séance
GRAIN Carine,





FERMETURE « PETIT CASINO »

Madame, Monsieur,

La municipalité a appris le 2 janvier 2025 la fermeture définitive du Petit Casino à compter du 27 janvier. Suite à la restructuration du Groupe Casino, les élus avaient pris contact avec leurs représentants pour connaître leurs intentions sur notre commune. Lors de ces premiers échanges aucune fermeture n'avait été avancée. Depuis l'été nous avons multiplié les contacts, toutefois dans le cadre du plan social le retour d'information était très limité.

Le délai entre l'information officielle et la date de fermeture est extrêmement court c'est pourquoi dans l'attente d'une solution à plus long terme dont la réflexion est déjà engagée, la municipalité recherche les moyens pour pallier l'urgence.

Merci de vous faire connaître en Mairie :

- Si vous êtes sans solution pour faire vos courses,
- Si vous souhaitez participer bénévolement à la mise en place de solutions d'urgences (covoiturage, faire des courses, drive...),
- Si vous êtes prêt à vous engager dans la réflexion et l'organisation de solutions alternatives,
- Si vous connaissez des personnes ou si vous êtes intéressés par la reprise d'une activité de type multiservices.

La municipalité recherche une solution au long terme privilégiant la réouverture d'un commerce. Toutefois les locaux actuels appartiennent à un propriétaire privé et nécessitent des travaux, ce qui sous-entend plusieurs mois avant qu'un projet aboutisse.

Pour information, le Transport à la demande (TAD) existe vers Cosne-Montluçon les mardi, mercredi, jeudi et vers Moulins le vendredi. Vous pouvez vous renseigner en mairie pour les horaires et le fonctionnement.

Dans l'attente de pouvoir retrouver un nouveau commerce, n'oublions pas que nous avons encore à Buxières-les-Mines des commerces de proximité à soutenir.